



Número de Révision: 003.1

Date de sortie: 04/28/2015

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage® PL ® Draft Stop Removable Weatherstripping	Numéro IDH:	836750
Utilisation du produit:	Etanchéification		
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation 2515 Meadowpine Boulevard Mississauga, Ontario L5N 6C3	Région:	Canada
		Votre contact:	Telephone: 800.624.7767 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<u>VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE</u>			
Etat physique:	Pâte	Classes WHMIS de danger:	B.2, D.2.A, D.2.B
Couleur:	Clair		
Odeur:	Doux		
DANGER:	LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. ENTRAÎNE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DE LA PEAU ET DES YEUX.		

Voies d'exposition pertinentes: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut être nocif si inhalé. Peut entraîner une irritation du nez et de la gorge. Peut avoir des effets sur le système nerveux central comme : maux de tête, vomissements, douleurs abdominales, étourdissements, confusion, difficultés respiratoires. Peut causer une narcose, en concentrations élevées. L'inhalation répétitive de concentrations de vapeur/buée élevées peut causer des lésions pulmonaires, hépatiques et rénales.
Contact avec la peau:	Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite.
Contact avec les yeux:	Le contact avec le produit non durci peut irriter les yeux.
Ingestion:	Peut être nocif, voire même mortel, si avalé. De petites quantités de ce produit, si aspirées dans les poumons, peuvent causer une blessure pulmonaire légère à grave.

Conditions existantes aggravées par une exposition: Troubles de la respiration, de la peau et de la vue.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	10 - 30
Xylenes	1330-20-7	10 - 30
Ethylbenzene	100-41-4	5 - 10
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	1 - 5
Naphthalene	91-20-3	0.1 - 1

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion:	Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Consulter un médecin.
Indication pour le médecin:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair:	25 °C (77°F) pas de méthode
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	0.9 % (valeur pour le solvant)
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	7 % (valeur pour le solvant)
Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Le courant d'eau dirigé dans le feu peut causer un moussage avec dispersion subséquente des flammes.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Les produits de combustion et de décomposition peuvent être toxiques. Les récipients vides conservent des résidus de produits; observer les signaux de danger et manipuler les récipients vides comme s'ils étaient pleins. Ne pas couper, souder, percer, meuler ou exposer les contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'ignition.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Emanations et fumées âcres. Oxydes de carbone.
Sensibilité aux chocs mécaniques:	Aucune prévue.
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Aucune prévue.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Endiguer la matière déversée lorsque possible. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Rincer l'aire avec de l'eau pour éviter les traces de résidus. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Nettoyer le résidu avec une eau savonneuse. Laisser se solidifier. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter toute source d'allumage au cours de la manipulation et de l'entreposage de ce matériau. Garder au frais selon les directives indiquées sur l'étiquette. Porter un équipement protecteur au cours de la manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation adéquate. Les contenants devraient être mis à la terre et mis à la masse du contenant récepteur.

Stockage:

Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	500 ppm (2,900 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Xylenes	100 ppm TWA 150 ppm STEL	100 ppm (435 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Ethylbenzene	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
1,2,4-Trimethylbenzene	25 ppm TWA	Rien	Rien	Rien
Naphthalene	10 ppm TWA (PEAU)	10 ppm (50 mg/m ³) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire:

Si l'exposition personnelle ne peut pas être contrôlée en dessous des limites applicables par ventilation, porter un appareil de protection respiratoire anti-vapeurs/particules organiques bien ajusté approuvé par NIOSH.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Gants recommandés : caoutchouc ou néoprène. Porter un vêtement de protection approprié.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Pâte
Couleur:	Clair
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	22.7 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	0.86
Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air, (Air = 1)
Point d'éclair:	25 °C (77°F) pas de méthode
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	0.9 % (valeur pour le solvant)
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	7 % (valeur pour le solvant)
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Taux d'évaporation:	Plus lent/e que l'acétate de butyle
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable
Teneur VOC:	56.4 % (calculé)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Emanations et fumées âcres. Oxydes de carbone.
Produits incompatibles:	Réaction avec des lessives fortes Réaction avec les oxydants puissants. Acides de Lewis forts. Acides minéraux forts.
Conditions à éviter:	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible

Voyez ce qui suit concernant l'irritabilité du produit, la sensibilisation au produit, la cancérogénicité, la toxicité pour le système reproductif, la tératogénicité et la mutagénicité.

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)	ACGIH Cancérigène
Solvant Stoddard	Non	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non	Groupe A4
Ethylbenzene	Non	Groupe 2B	Non	Groupe A3
1,2,4-Trimethylbenzene	Non	Non	Non	Non
Naphthalene	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non	Groupe A3

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effets sur la santé/Organes cibles
Solvant Stoddard	Rien	Système nerveux central, Irritant
Xylenes	Oral LD50 () = 6,670 mg/kg Oral LD50 () = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 () = 4,300 mg/kg Dermal LD50 () = > 43 g/kg Inhalation LC50 (, 4 h) = 6,350 mg/l	Cardiaque, Système nerveux central, Irritant, Reins, Foie
Ethylbenzene	Oral LD50 () = 5.46 g/kg Oral LD50 () = 3,500 mg/kg Dermal LD50 () = 17,800 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
1,2,4-Trimethylbenzene	Oral LD50 () = 6.0 g/kg Dermal LD50 () = > 3,160 mg/kg Inhalation LC50 (, 48 h) = > 2000 ppm	Système nerveux central, Irritant, Respiratoire
Naphthalene	Oral LD50 () = 490 mg/kg Oral LD50 () = 2.6 g/kg Oral LD50 () = 2,200 mg/kg Oral LD50 () = 2,400 mg/kg Dermal LD50 () = > 20 g/kg Dermal LD50 () = > 2.0 g/kg	Sang, Système nerveux central, Yeux, Irritant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: III
Exceptions: (Pas plus de 5 L), Bien de consommation, ORM-D, ID8000

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ADHESIVES
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: III
Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 5 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exemptés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Nouveau format drapeau de données de sécurité matériel.

E produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Préparé par: Mary Ellen Roddy, Spécialiste Administratif, Affaires Réglementaires

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.